PROJET ASSOCIATIF 2019-2021

Unapei 92

Solidaires pour accompagner les différences

www.unapei92.fr

I. QUI SOMMES NOUS ? 1

a. Les associations adhérentes au mouvement Unapei 92 1
b. Nos enjeux pour une société solidaire & inclusive 1
c. L'Unapei 92 en chiffres 2
d. L'animation territoriale de la vie associative 3

II. IDENTITÉ & OBJECTIFS 4

a. Valeurs, convictions et engagements de l'Unapei 92 4
b. Les missions de l'Unapei 92 5
c. Vie associative : la force du collectif ! 6

III. NOS ENGAGEMENTS 7

a. Un développement de l'Association lié aux évolutions du secteur médico-social 8
b. Les grands défis de l'Unapei 92 9

IV. LA DIRECTION GENERALE, LES PÔLES ET LES ÉTABLISSEMENTS UNAPEI 92 12

a. La Direction Générale 12
b. La Filière médicalisée 13
c. Le Pôle jeunesse et inclusion 13
d. Le Pôle hébergement, accueil de jour & habitat inclusif 14
e. Le Pôle compétences professionnelles 15
f. Le Pôle Régions 16
Lexique 17
Bulletin d'adhésion 18

I. QUI SOMMES NOUS ?

L'Unapei 92 est une association familiale (loi 1901), membre du mouvement national Unapei dont elle est représentante sur les départements des Hauts-de-Seine et d'Eure-et-Loir. Elle est issue du regroupement d'associations créées à partir des années 60 par des parents d'enfants handicapés mentaux.

L'Unapei 92 accompagne les personnes en situation de handicap, notamment grâce à la gestion d'établissements et de services. Il s'agit d'organiser un **parcours de vie**, d'apporter à ces personnes et à leurs familles, soutien et appui moral et de défendre leurs intérêts, en vue de favoriser leur **insertion sociale** et leur plein épanouissement.

a. Les associations adhérentes au mouvement Unapei 92

APEI DE LA BOUCLE DE LA SEINE - APEI DE L'IME DES PEUPLIERS - APEI LA MAISON DU PHARE - APEI DE MEUDON - APEI RUEIL-NANTERRE - LES PAPILLONS BLANCS DE LA COLLINE - ASSOCIATION DE PARENTS & AMIS DES RÉSIDENTS DU FOYER DE VIE DE GILLES (APARG) - ASSOCIATION QUELQUE CHOSE EN PLUS - SOLIDARITÉ HANDICAPES 92.

b. Nos enjeux pour une société solidaire & inclusive

- Le développement vers une autonomie toujours renforcée des personnes en **situation de handicap mental**
- La prise en compte et l'**accompagnement du vieillissement**
- **Une inclusion** accompagnée
- L'adaptation des réponses apportées aux personnes avec **déficiences intellectuelles et troubles psychiques**
- L'accompagnement des personnes avec **autisme**
- **L'adaptation des pratiques et de l'environnement** pour les personnes en situation de polyhandicap.

c. L'Unapei 92 en chiffres

2200 PLACES

1100 PROFESSIONNELS MOBILISES

54 ETABLISSEMENTS & SERVICES

4 PÔLES OPÉRATIONNELS

1 FILIÈRE MÉDICALISÉE

Unapei 92

9 ASSOCIATIONS ADHERENTES DANS LES HAUTS-DE-SEINE & L'EURE-ET-LOIR

4 TERRITOIRES

d. L'Animation Territoriale de la vie associative

Adhérer à l'Association, c'est pouvoir échanger sur des sujets touchant à la situation des personnes en situation de handicap, tels que l'avenir des personnes, l'inclusion, la santé, le patrimoine, les mesures de protection, la vie affective, les travaux législatifs, etc.
Lieux d'animation de la vie associative, quatre territoires (organisés en Sections Territoriales ou en Comités Territoriaux) couvrent les départements d'implantation de l'Unapei 92 et assurent la proximité avec les acteurs de chaque établissement et service : 92 Nord, 92 Centre, 92 Sud, Eure-et-Loir (28).
Ces territoires sont aussi des lieux de ressources et d'échanges pour les familles adhérentes en recherche d'aide et d'accompagnement : information sur leurs droits, groupes de paroles, aide sociale, dossier pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour quelles missions ?

- Organiser localement la vie de l'Association, au sein de Sections Territoriales ou Comités Territoriaux regroupant bénévoles et adhérents
- Assurer une collaboration avec les associations locales et de proximité
- Animer la vie associative avec les établissements et services gérés
- Participer aux Conseils de Vie Sociale
- Représenter l'Association et la fédération auprès des pouvoirs politiques locaux (mairies, institutionnels…) sur les territoires concernés
- Organiser et dynamiser les actions à destination des familles
- Venir en soutien au développement des établissements

Chaque adhérent personne physique peut opter pour le territoire de son choix lors de l'adhésion :

- **Nord**
- **Centre - Rives de Seine**
- **Sud**
- **Eure-et-Loir**

II. IDENTITÉ & OBJECTIFS

a. Valeurs, convictions et engagements de l'Unapei 92

Nos valeurs reposent notamment sur *la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées* du 13 septembre 2006, adoptée par l'ONU qui énonce 8 principes généraux (article 3) :

- *Le respect de la **dignité** intrinsèque, de **l'autonomie individuelle**, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes*
- *La non-discrimination*
- *La **participation** et l'**intégration** pleines et effectives à la société*
- *Le **respect de la différence** et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la **diversité** humaine et de l'humanité*
- *L'**égalité des chances***
- *L'accessibilité*
- *L'**égalité entre les hommes et les femmes***
- *Le respect du **développement des capacités** de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité*

b. Les missions de l'Unapei 92

- **Viser l'excellence dans l'accompagnement du parcours** de chaque personne en situation de handicap et de sa famille en **garantissant des réponses adaptées** à ses besoins tout au long de sa vie. Préserver et enrichir les liens de proximité entre la famille et l'établissement.

- **Gérer, pérenniser, moderniser les établissements et services existants**, créer des places et imaginer des dispositifs innovants pour répondre toujours mieux aux besoins.

- **Porter un réseau militant et fédérer les associations adhérentes**. Apporter soutien et appui technique sur demande. Assumer une fonction de porte-parole et de relais territorial du mouvement national Unapei.

c. Vie associative : la force du collectif !

La vie associative du mouvement est portée par les bénévoles, qui investissent leur temps, leur énergie et leur expertise au service des actions et convictions de l'Unapei.

Bénévoles, adhérents, membres du Conseil d'Administration,… A travers les femmes et les hommes qui s'investissent et agissent au quotidien, l'Unapei 92 engage son action autour de trois axes forts :

Affirmer le rôle des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des espaces d'intelligence collective de l'association, afin qu'elles participent à la dynamique associative sur la base d'un volontariat éclairé.

Professionnaliser encore et toujours la gouvernance de l'Association.

Chaque administrateur est mobilisé en fonction de ses compétences, pour créer une animation efficace où chacun est responsabilisé et positionné en pilote et coordinateur de projet.

Créer une communauté familiale soudée, structurée et fédérée, en favorisant une meilleure communication.
Cette communauté s'élabore en coordination avec les professionnels en charge du bien-être des personnes accompagnées.

III. NOS CONVICTIONS & NOS ENGAGEMENTS

Pour les personnes accompagnées

- Garantir le bien-être matériel, médical et moral tout au long de leur vie
- Veiller à l'évolution positive des droits des personnes au quotidien
- Promouvoir et renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées que nous accompagnons dans la société
- Proposer des solutions d'accompagnement adaptées et innovantes correspondant aux attentes, aux besoins et aux capacités des personnes
- Respecter et accompagner la vie affective des personnes
- Promouvoir l'inclusion accompagnée en milieu ordinaire en collaboration avec les pouvoirs publics, les partenaires institutionnels, les entreprises
- Valoriser les compétences professionnelles de chacun pour sensibiliser et renforcer les passerelles avec les acteurs du milieu ordinaire
- Anticiper et accompagner le vieillissement de la personne accompagnée par la création, la transformation et l'adaptation des équipements

Pour les familles

- Reconnaître la compétence des familles auprès des personnes accompagnées
- Développer des synergies entre les familles, l'Association et les établissements
- Entretenir l'esprit d'entraide et de solidarité
- Accompagner les familles à vivre le handicap par l'échange, la formation et l'information
- Mettre en commun des parcours de vie et des expérimentations réussies et ne laisser aucune famille dans l'isolement

Pour les professionnels

- Reconnaitre et valoriser l'expertise des professionnels qui accompagnent chaque jour les personnes en situation de handicap
- Préserver, développer et faire connaitre les compétences et la technicité des professionnels
- Imaginer et déployer des partenariats entre les professionnels et les familles
- Assurer une gestion de qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Se former pour répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap
- Porter une responsabilité employeur en situation managériale
- Favoriser et développer les initiatives et les projets innovants

a. Un développement de l'Association lié aux évolutions du secteur médico-social

- **La généralisation des CPOM**, (cf. lexique), afin d'élargir et d'exploiter au mieux les ressources. Il s'agit de contrats sur 5 ans, passés entre les autorités de tarification et l'Association.

- **La réforme SERAFIN-PH**, (cf. lexique) le mode de financement des établissements et services sera basé sur les besoins requis individuels. La bonne évaluation de ces besoins sera nécessaire pour améliorer la qualité des prestations.

- **La gestion des parcours « hors-les-murs »**, afin de mieux répondre aux besoins de chacun et ainsi construire des trajectoires adaptées avec les ressources existantes.

- **La gestion de la crise sanitaire COVID 19**, à partir de janvier 2020, a nécessairement impacté le mode de fonctionnement de l'Association. Des défis supplémentaires se font jour (culture de prévention et d'hygiène dans les établissements, lien social à distance en période de confinement, etc…). Ces contraintes nouvelles doivent être intégrées aux priorités et aux actions de l'Association pour garantir le bien-être et la qualité de vie des personnes accompagnées.

b. Les grands défis de l'Unapei 92

Accès à la santé

- **Développement de l'offre** par la création de dispositifs ambulatoires transverses (pour une meilleure intervention dans les établissements et services) et déploiement de la téléconsultation.

- **Actions de partenariats** via la signature de conventions associatives avec les partenaires de santé : pour une meilleure sensibilisation des acteurs de la santé à l'accompagnement du handicap.

Orientation et insertion professionnelle

Dès l'IME : renforcer les stages et détachements collectifs ; accroître les solutions pour les jeunes déscolarisés ; affermir les compétences travaillées en atelier.

En ESAT : créer une plateforme pour améliorer la validation des acquis et de l'expérience ; favoriser les partenariats avec les organismes de formation (AFPA, CFA) et les grandes entreprises ; sensibiliser des acteurs économiques à l'intégration du handicap en entreprise.

Accès au logement et à l'habitat inclusif

- Diversifier l'offre au profit de l'autonomie des personnes accompagnées
- Augmenter les possibilités d'internat séquentiel en IME pour les adolescents et jeunes adultes
- Mettre en place un accueil temporaire en appartement
- Améliorer les solutions d'hébergement individuel et de couple
- Déployer un accueil familial
- Créer un service de vacances adaptées ou collaborer à un réseau de partenaires
- Diversifier les offres d'habitat inclusif

Inclusion numérique

- **Pour les personnes accompagnées** : faciliter l'apprentissage des outils digitaux pour réduire la fracture numérique et permettre aux personnes accompagnées de gagner en autonomie (e-administration, démarches en ligne…).
- **Pour les professionnels** :
  - partage de l'information entre les établissements
  - déploiement du dossier unique de l'usager informatisé (DUU)
  - lancement de la e-santé
  - déploiement de la e-formation
- **Pour les familles** : développer les relations entre usagers-enfants et professionnels via des plateformes digitales d'échanges d'informations.

Transversalité des parcours

Développer la co-construction entre les établissements de l'Association, via la création de deux comités de suivi :

- comité scientifique d'experts, pour soutenir l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques associatives
- comité éthique, pour élaborer et alimenter les questions éthiques de l'Association, prenant en compte les situations vécues et analysées par un collège dédié.

Partenariats

Encouragement du bénévolat, structuré dans la Charte du Bénévolat :

- pour l'accompagnement des activités dans les établissements
- pour le soutien aux démarches administratives des familles en situation de précarité
- pour des missions ponctuelles au siège de l'Association

Développement d'un écosystème pérenne via la mise en place de partenariats avec les collectivités territoriales, le secteur de la recherche scientifique, les acteurs économiques et industriels, les écoles et les organismes de formation.

NOS CONVICTIONS

SOLIDARITÉ

PARCOURS DE VIE

EXPERTISE

Unapei 92

INNOVATION

QUALITÉ

PARTENARIATS

NOS ENGAGEMENTS

IV. LA DIRECTION GENERALE, LES PÔLES ET LES ÉTABLISSEMENTS UNAPEI 92

a. La Direction Générale

La Direction Générale représente l'organisme gestionnaire auprès des autorités et veille à la mise en œuvre du Projet Associatif et au développement des projets innovants. Elle assure également la coordination des fonctions support :

- Systèmes d'Information
- Patrimoine et sécurité
- Achats
- Ressources Humaines
- Finances
- Qualité
- Communication
- Vie Associative

Siège de l'Association :
119/121 Grande Rue, 92310 Sèvres - Tél. 01.41.14.06.30
www.unapei92.fr – communication@unapei92.fr

Les établissements Unapei 92 sont organisés en pôles, un choix guidé par deux impératifs majeurs :

- **Améliorer la fluidité des parcours** : chaque pôle évalue les besoins pour organiser les réponses à apporter au cas par cas, pour une meilleure compréhension des besoins et une évolution organisée des prestations.
- **Renforcer les coopérations et la transversalité** en rassemblant des établissements qui ont des enjeux communs, pour une plus grande réflexion sur les pratiques et des réponses ciblées sur les besoins des personnes accompagnées.

b. La Filière médicalisée

FAM de Billancourt
47/49 rue M. Bontemps, 92100 Boulogne Billancourt - Tél. 01 41 10 08 90

FAM d'Estienne d'Orves
42 rue d'Estienne d'Orves, 92260 Fontenay aux Roses - Tél. 01 46 83 30 17

FAM La Maison en Plus
56 rue de Garches, 92420 Vaucresson - Tél. 01 47 95 52 30

c. Le Pôle jeunesse et inclusion

CMPP Les Provinces françaises
5 allée de Savoie, 92000 Nanterre - Tél. 01 47 25 23 92

EAJE SESSAD Le jardin des Papillons
43 rue M. Bontemps, 92100 Boulogne Billancourt - Tél. 01 46 08 04 54

EMPRO de Bourg-la-Reine
36 rue du Colonel Candelot, 92340 Bourg-la-Reine - Tél. 01 46 60 33 83

IME Le Fil de Soi
12 rue Pierre Brossolette, 92140 Clamart - Tél. 01 46 42 02 61

IME La Tissanderie
12 rue Pierre Brossolette, 92140 Clamart - Tél. 01 46 42 02 61

IME La Maillerie
6 rue des Carnets, 92140 Clamart - Tél. 01 46 31 01 30

IME Fernand Oury
36 rue Paul Vaillant Couturier, 92000 Nanterre - Tél. 01 41 18 72 09

IME Le Phare
11 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly sur Seine - Tél. 01 55 62 18 70

IME Les Peupliers
10 rue Gustave Guillaumet, 92310 Sèvres - Tél. 01 46 26 93 00

IMP Le Cèdre
12 rue de Bagneux, 92320 Châtillon - Tél. 01 42 53 06 98

IMP Espoir Chatillonnais
13 rue de Bagneux, 92320 Châtillon - Tél. 01 46 55 58 80

IMPro Balzac
4 Bd Honoré de Balzac, 92000 Nanterre - Tél. 01 47 21 08 26

SESSAD Pro Le Cèdre
12 rue de Bagneux, 92320 Châtillon - Tél. 01 42 53 06 98

SESSAD Le Cèdre Jeunesse
12 rue de Bagneux, 92320 Châtillon

SESSAD Pro Trajectoires Formation
5 rue Curie, 92150 Suresnes - Tél. 01 56 38 03 50

SESSAD Trajectoires Jeunesse
5 rue Curie, 92150 Suresnes - Tél. 01 56 38 03 50

d. Le Pôle hébergement, accueil de jour & habitat inclusif

CAJ Anne-Marie Obert
47 rue de la Concorde, 92600 Asnières - Tél. 01 47 90 90 77

CAJ Jean-Claude Richard
57/59 rue du Chemin Vert, 92100 Boulogne-Billancourt - Tél. 01 46 09 09 00

CAJ Madeleine Vinet
11/13 sente de la Pyramide, 92100 Boulogne-Billancourt - Tél : 01 46 03 03 21

CAJ Résidence de l'Avenir
17 rue de l'Avenir, 92260 Fontenay-aux-Roses - Tél. 01 55 52 12 52

CAJ de Montrouge
61 rue Périer, 92120 Montrouge - Tél. 01 55 48 02 91

CAJ Le Phare
15 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. 01 55 62 16 63

CAJ Services Robinson
7 square de Robinson, 92330 Sceaux - Tél. 01 43 50 92 92

CAJ de Vanves
21 bis rue A. Briand, 92170 Vanves - Tél. 01 41 46 18 40

Foyer Eric
11/13 sente de la Pyramide, 92100 Boulogne-Billancourt - Tél. 01 46 03 23 25

Foyer Michelle Darty
10 rue Victor Griffuelhes, 92100 Boulogne-Billancourt - Tél.01 46 08 04 54

Foyer Le Point du jour
14 rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt - Tél. 01 46 08 02 88

Foyer Hébergement - Résidence de l'Avenir
17 rue de l'Avenir, 92260 Fontenay-aux-Roses - Tél. 01 55 52 12 52

Foyer de Vie Jeany
61 bis rue Périer, 92120 Montrouge - Tél. 01 55 48 02 91

Foyer des Graviers
14 rue des Graviers, 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. 01 40 88 42 28

Foyer Résidence Le Phare
14 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. 01 55 62 16 67

Foyer Appartement
25 rue Merlin de Thionville, 92150 Suresnes - Tél. 07 86 27 99 82

SAVS Roger Lasserre
3 rue Adolphe Chérioux, 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél. 01 58 88 03 21

SAVS Suresnes
3 av. Gustave Stresemann, 92150 Suresnes - Tél : 06 23 29 43 94 / 06 23 29 44 66

SAVS Services Robinson
7 square de Robinson, 92330 Sceaux - Tél. 01 43 50 92 92

e. Le Pôle compétences professionnelles

ESAT Les Ateliers de Garlande
21 allée Picasso - ZAC de Garlande, 92220 Bagneux - Tél. 01 46 12 18 85

ESAT Georges Dagneaux
30 rue Benoît Malon, 92130 Issy-les-Moulineaux -Tél. 01 46 42 44 49

ESAT Yvonne Wendling
41 allée Ste Lucie, 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél. 01 45 29 00 59

ESAT Suzanne Lawson
45/47 rue d'Arthelon, 92190 Meudon - Tél. 01 49 66 68 70

ESAT Les Ateliers du Phare
89/91 rue Veuve Lacroix, 92000 Nanterre - Tél. 01 56 83 82 42

ESAT Les Ateliers Cité-Jardins
23 avenue J. Jaurès, 92150 Suresnes - Tél. 01 45 06 03 51

ESAT Hors les Murs -Trajectoire emploi
5 rue Curie, 92150 Suresnes - Tél. 01 56 38 03 50

f. Le Pôle Régions

Centre Habitat : FAM La Pommeraie 38 rue du Mesnil - Marsauceux, 28500 Mézières-en-Drouais -Tél. 02 37 43 72 34
Centre Habitat : Foyer d'hébergement du Mesnil 38 rue du Mesnil - Marsauceux, 28500 Mézières-en-Drouais Tél. 02 37 43 71 12
Centre Habitat : Foyer Vie Retraite 38 rue du Mesnil - Marsauceux, 28500 Mézières-en-Drouais - Tél. 02 37 43 71 12
Centre Habitat : S A V S 38 rue du Mesnil - Marsauceux, 28500 Mézières-en-Drouais -Tél. 02 37 43 71 12
ESAT du Mesnil 5 rue des Mairies - Marsauceux, 28500 Mézières-en-Drouais -Tél. 02 37 43 73 11
Vitray : Foyer de Vie Château Route de Vitré, 28260 Gilles - Tél. 02 37 64 00 30
Vitray : Foyer de Vie Maison Route de Vitré, 28260 Gilles - Tél. 02 37 64 00 31

Lexique

CPOM : **C**ontrat **P**luriannuel d'**O**bjectifs et de **M**oyens

CVS : **C**onseil de la **V**ie **S**ociale

DUU : **D**ossier **U**nique de l'**U**sager

SERAFIN PH : **S**ervices et **E**tablissements : **R**éforme pour une **A**déquation des **Fin**ancements aux parcours des **P**ersonnes **H**andicapées

INSTITUTIONS

MDPH : **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées

UNAPEI : **U**nion **N**ationale des **A**ssociations de **P**arents d'**E**nfants **I**nadaptés

ETABLISSEMENTS & SERVICES

CAJ : **C**entre d'**A**ccueil de **J**our (anciennement **CITL** : **C**entre d'**I**nitiation au **T**ravail et aux **L**oisirs)

CMPP : **C**entre **M**édico **P**sycho **P**édagogique

EAJE : **E**tablissement d'**A**ccueil des **J**eunes **E**nfants

EMPRO : **E**xternat **M**édico-**Pro**fessionnel

ESAT : **É**tablissement et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail

FAM : **F**oyer d'**A**ccueil **M**édicalisé

IME : **I**nstitut **M**édico-**E**ducatif

IME SP : **I**nstitut **M**édico-**E**ducatif **S**ection **P**olyhandicapée

IMP / IMPRO : **I**nstitut **M**édico-**P**rofessionnel

SAVS : **S**ervice d'**A**ccompagnement à la **V**ie **S**ociale

SESSAD : **S**ervice d'**E**ducation **S**pécialisée et de **S**oins à **D**omicile

Bulletin d'adhésion

❑ Madame ❑ Monsieur

Nom : ..……Prénom : ……..

Adresse : ……..……

……..

Code Postal : …… Ville : ……..

Téléphone : ……..…….. Portable : ……..……..

Adresse e-mail : ……..

Personne accueillie **:**

Nom : ……..…… Prénom : ……..……..…

Date de naissance : …... /……/……..

Etablissement(s) fréquenté(s) : ……..

ADHESION ou RE-ADHESION (*rayez la mention inutile*) pour l'année 2020* :

- ❑ Montant de la cotisation : **60€**
- ❑ *OU* cotisation de soutien : **80 €**
- ❑ *OU* cotisation conjoint(e) / autre membre de la famille à l'Unapei 92 : **25 €**
- ❑ *OU* si adhésion à une autre APEI : **25€** (part locale)

❑ **DON** (avec ou sans adhésion) d'un montant de ……. €

Les cotisations et les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 %, selon l'article 200 du Code Général des Impôts.

❑ Accepte que mes données personnelles soient utilisées pour la communication interne de l'Association*

Fait à ……, le …... / …... / ……. Signature :

*Merci de renvoyer le bulletin, accompagné d'un chèque à l'ordre de **l'Unapei 92** à*

Unapei 92
119 / 121 Grande Rue
92310 Sèvres

**En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus ont un caractère obligatoire pour l'établissement de la liste électorale de notre association et peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification. Toutes ces informations ont un caractère strictement confidentiel et ne feront en aucun cas l'objet d'une quelconque cession à un autre organisme.*

Unapei 92

Solidaires pour accompagner les différences

PROJET ASSOCIATIF 2019-2021

www.unapei92.fr